

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : **Mrs CATHERIN Sébastien, Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Jean GALLE, Patrice GUILLEMELLE, Luc PERRAUD, Karyl THEVENIN et Mmes DOST Nathalie, Georgette JOUSSERAND, Carine THOMAS-MOIROUD.**

Excusé : **Richard BRENOT.**

❖ Le conseil municipal réuni :

⚡ **A PRESENTÉ**

- Le service civique, il interviendra sur les communes de Cruzilles les Mepillat et Bey. Il accompagnera l'Agenda 21 – Végétalisation des mares et plantations (espace Chou d'âne) et action Alec 01

⚡ **A NOMMÉ**

- Comme délégués au syndicat des eaux Bresse Saône Dombes : Titulaire : Gentil Michel Suppléant : Luc PERRAUD,

⚡ **A VOTÉ**

- les participations aux frais scolaires de l'école de Cormoranche sur Saône soit :
  - ✓ 146 € pour l'arbre de Noël
  - ✓ 1 482 € pour les fournitures scolaires
  - ✓ 12 120 € de frais de fonctionnement

⚡ **A DECIDÉ**

- De réaliser les travaux de l'espace chou d'âne,
- De solliciter les entreprises pour les deux lots : VRD et Aménagement paysager
- De participer à l'acquisition de mobiliers pour l'aménagement de la cantine scolaire au prorata numéris,
- D'installer un extincteur dans le local du four communal,
- D'acquérir les parcelles cadastrées B 237, 238, 261 au prix de 0.20 cts le m<sup>2</sup>.

**Le Maire  
Michel GENTIL**